

la situation dans laquelle elle se trouve placée, & la température de son climat.

Voilà ce que l'établissement appréhendé par les Anglois à *Tabago*, nous fournit pour ce mois-ci. Peut-être n'en sera-t-il plus tant parlé dans la suite.

*Disgrace
du Comte
de Maure-
pas.*

II. La résolution ayant été prise, comme on l'a déjà dit, de ne rien négliger pour le rétablissement de la Marine, le Roi y a fixé un fonds de vingt millions par an. Mais le Ministre & Secrétaire d'Etat ordinaire n'en aura pas la direction; le Comte de Maurepas est en disgrâce. Le 24. Avril le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la guerre, s'étant rendu chez lui, la lui annonça, en l'informant que le Roi avoit pris la résolution de le décharger de ses emplois, & qu'il trouveroit dans la Lettre de cachet qu'il lui remettoit, les intentions de Sa Maj. expliquées. Le Comte de Maurepas a eu le choix de deux endroits pour se retirer, savoir, à *Issoire en Auvergne*, ou à *Bourges en Berry*. Il s'est déterminé pour le dernier, dès qu'il a connu que le Roi n'auroit point pour agréable qu'il se retirât à sa Terre de *Pontchartrain*, qui, dans la circonstance présente, a été jugée trop proche de la Cour. Le Comte d'Argenson, après qu'il eut signifié l'ordre dont il étoit chargé, mit le scellé sur tous les papiers des départemens qu'avoit le Comte de Maurepas, qui partit le 25. pour se rendre à *Bourges*. Le Roi a disposé de la manière suivante des emplois qui vâquoient par cette démission.

*Ses Emplois
conférés.*

Le département de *Paris* a été réuni avec celui de la guerre qu'a le Comte d'Argenson. On comprend dans ce département, l'Isle de *France*, & partie de la *Brie*, *Soissons*, *Orléans*, partie du *Perche*,